FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications 2015/830.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: L'éther éthylique

N° de produit 8106, 8254, 8401, 8033, 8467, 6783, 6727, 2854

Synonymes, marques: Diethyl ether; 1,1'-Oxybisethane; Diethyl oxide

Identificateur supplémentaire

Désignation chimique:	Diéthyl éther
Formule chimique:	C4H10O
Numéro d´identification UE	603-022-00-4
N° CAS	60-29-7
N°CE	200-467-2
N° d'enregistrement REACH	01-2119535785-29-XXXX

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Application à des fins de laboratoire, de recherche et de production.
Usages déconseillés: Non déterminé.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Avantor Performance Materials Poland S.A.
Sowinskiego 11str., 44-101 Gliwice,
Poland

Téléphone: 48 32 239-20-00
Télécopie :: 48 32 239-23-70

Personne à contacter: Product Information Compliance
E-mail: export@avantormaterials.com SDS: SDS@avantormaterials.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: CHEMTREC: (33)-975181407

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers Physiques

Liquides inflammables	Catégorie 1	H224: Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

Dangers pour la Santé

Toxicité aiguë (Ingestion)	Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique	Catégorie 3	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'Étiquetage

Contient: Diéthyl éther



Mention d'Avertissement: Danger

Déclaration(s) de risque:
H224: Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H302: Nocif en cas d'ingestion.
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH019: Peut former des peroxydes explosifs.
EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de Prudence

Prévention:
P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P241: Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.
P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Intervention:
P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

Stockage:
P405: Garder sous clef.

Evacuation:
P501: Éliminer le contenu/récipient dans une installation de traitement et d'élimination appropriée, conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

2.3 Autres dangers Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
Diéthyl éther	50 - <100%	60-29-7	200-467-2	01-2119535785-29-XXXX	Aucune information disponible.	#

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.
Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Généralités: Consulter un médecin en cas de malaise. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

4.1 Description des premiers secours

Inhalation:	Transporter à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés de respiration, administrer de l'oxygène.
Contact avec la Peau:	Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes et enlever les chaussures et vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Détruire les chaussures contaminées ou les nettoyer à fond.
Contact oculaire:	Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Consulter un médecin.
Ingestion:	Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. NE PAS faire vomir. En cas de vomissements, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Dangers:	Aucune information disponible.
Traitement:	Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être à retardement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux:	Liquide et vapeurs inflammables. Éteindre toutes les sources d'ignition. Éviter les étincelles, les flammes et la chaleur. Ne pas fumer. Aérer.
5.1 Moyens d'extinction **Moyens d'extinction appropriés:**	L'eau pulvérisée, la mousse, la poudre ou le dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction inappropriés:	Éviter tout jet d'eau direct, qui disperserait et étendrait le feu.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	Les vapeurs peuvent provoquer un incendie instantané ou s'enflammer de façon explosive. Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme. La chaleur peut provoquer l'explosion des récipients. Peut former des peroxydes explosifs.
5.3 Conseils aux pompiers **Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:**	L'eau peut s'avérer inefficace dans la lutte contre l'incendie. Lutter contre l'incendie depuis un endroit protégé. Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque. Garder au frais les récipients exposés à l'incendie à l'aide d'un jet d'eau. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Porter un équipement de protection individuelle. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Maintenir à distance le personnel non autorisé. Rester en amont du vent. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés.

6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement: Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Éviter tout rejet à l'égout, dans les cours d'eau ou dans le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Absorber le déversement avec de la vermiculite ou toute autre matière inerte, puis placer dans un récipient à déchets chimiques. Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle. Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure.

6.4 Référence à d'autres sections: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: NE PAS manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit contre la lumière directe. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Le contact avec l'air et la lumière peut entraîner une formation de peroxydes explosifs. En cas de risque de formation de peroxyde, ne pas ouvrir ou déplacer le récipient. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas goûter ni avaler. Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Le contact prolongé avec l'air peut provoquer la formation de peroxydes explosifs. Il est recommandé de placer les récipients sous atmosphère d'azote. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Mettre le récipient et l'équipement de transfert à la terre afin d'éviter la formation d'étincelles d'électricité statique. Respecter tous les règlements nationaux, régionaux et locaux de conservation, de manipulation, de distribution et d'élimination des liquides inflammables.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de Contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition		Source
Diéthyl éther	TWA	100 ppm	308 mg/m3	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE (12 2009)
	STEL	200 ppm	616 mg/m3	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des

				directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE (12 2009)
	STEL	200 ppm	616 mg/m3	UE. Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle (CSLEP), Commission européenne - CSLEP (2014)
	TWA	100 ppm	308 mg/m3	UE. Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle (CSLEP), Commission européenne - CSLEP (2014)
	VME	100 ppm	308 mg/m3	La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques (01 2008)
	VLE	200 ppm	616 mg/m3	La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques (01 2008)

Valeurs de DNEL

Composant critique	Type	Voie d'exposition	Avertissements sanitaires	Remarques

Valeurs de PNEC

Composant critique	Milieu environnemental	Valeurs de PNEC
Diéthyl éther	Aquatique (eau douce)	2 mg/l
	Sédiments (eau douce)	9,14 mg/kg
	Sédiments (eau de mer)	0,914 mg/kg
	Station d'épuration	4,2 mg/l
	Aquatique (rejets intermittents)	1,65 mg/l
	Aquatique (eau de mer)	0,2 mg/l
	Terre	0,66 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles Techniques Appropriés: Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales: Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Une douche et une douche oculaire devront être disponibles au lieu de travail. Utiliser un dispositif de ventilation antidéflagrant.

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches, ainsi qu'un masque intégral.

Protection de la peau

Protection des Mains: Matière: Gants de protection chimique

Autres: Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Mesures d'hygiène: Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.

Contrôles environnementaux: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État:	Liquide
Forme:	Liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	Aucune information disponible.
Seuil olfactif:	Aucune information disponible.
pH:	Aucune information disponible.
Point de congélation:	-123,3 - -116,3 °C
Point d'ébullition:	34,6 °C
Point d'éclair:	-45 °C (Closed Cup)
Taux d'évaporation:	37,5 (acétate de butyle = 1)
Inflammabilité (solide, gaz):	Classe IA Liquide inflammable
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	36,5 %(V)
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	1,85 %(V)
Pression de vapeur:	71,73 kPa (25 °C)
Tension de vapeur (air = 1):	2,55 Air=1
Densité:	0,71 g/ml (20 °C)
Densité relative:	0,7134 (20 °C)
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	80 g/l (20 °C)
Solubilité (autre):	éthanol: Très soluble
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	0,89
Température d'auto-inflammabilité:	160 °C
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
Viscosité:	Aucune information disponible.
Propriétés explosives:	Aucune information disponible.
Propriétés comburantes:	Aucune information disponible.

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Poids moléculaire:	74,12 g/mol (C4H10O)
Teneur en COV:	Directive 2004/42/CE: 710 g/l ~100 % (calculé)
Énergie minimale d'ignition:	0,19 mJ

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité Chimique: S'oxyde au contact de l'air pour former des peroxydes instables.

10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4 Conditions à Éviter: Chaleur, étincelles, flammes. Exposition à l'air.

10.5 Matières Incompatibles: Comburants forts. Comburants forts. Acides. Bases, bases (organiques). Air. Peut attaquer certains plastiques, caoutchoucs et revêtements.

10.6 Produits de Décomposition Dangereux: La décomposition thermique peut dégager des oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Contact avec la Peau: Provoque une irritation cutanée.

Contact oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion: Nocif en cas d'ingestion.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion
Produit: LD 50 (Rat): 1.200 - 1.700 mg/kg

Contact avec la peau
Produit: LD 50 (Lapin) > 20.000 mg/kg

Inhalation
Produit: LC 50 (Rat, 4 h): 32000 ppm

Toxicité à dose répétée
Produit: Aucune information disponible.

Corrosion ou Irritation de la Peau:
Produit: Provoque une irritation cutanée.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux:
Produit: Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:
Produit: Pas peau, ni un sensibilisant respiratoire.

Mutagénicité des Cellules Germinales

In vitro
Produit: Aucun composant mutagène identifié

In vivo
Produit: Aucun composant mutagène identifié

Cancérogénicité
Produit: Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.

Toxicité pour la reproduction
Produit: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique
Produit: Effet narcotique. Irritation des voies respiratoires.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées
Produit: Aucuns connus.

Risque d'Aspiration
Produit: Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Autres Effets Néfastes: Aucuns connus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Poisson
Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)
Diéthyl éther — LC 50 (Fathead minnow (Pimephales promelas), 96 h): 2.560 mg/l
LC 50 (Bluegill (Lepomis macrochirus), 96 h): > 10.000 mg/l
LC 50 (Carp (Leuciscus idus melanotus), 48 h): 2.840 mg/l
EC 50 (Fathead minnow (Pimephales promelas), 96 h): 2.260 mg/l

Invertébrés Aquatiques
Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)
Diéthyl éther — EC 50 (Daphnia magna, 24 h): 165 mg/l

Toxicité chronique

Poisson
Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)
Diéthyl éther — Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques
Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)
Diéthyl éther — NOAEL (Daphnia magna, 21 d): 100 mg/l
EC 50 (Daphnia magna, 21 d): > 100 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques
Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)
Diéthyl éther — Aucune information disponible.

12.2 Persistance et Dégradabilité

Biodégradation
Produit: Présumé lentement biodégradable.

Substance(s) spécifiée(s)
Diéthyl éther — Aucune information disponible.

Rapport DBO/DCO

Produit	Aucune information disponible.
Substance(s) spécifiée(s)	
Diéthyl éther	Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de Bioaccumulation

Produit:	Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.
Substance(s) spécifiée(s)	
Diéthyl éther	Facteur de Bioconcentration (BCF): 2,29 Sédiment aquatique Facteur de Bioconcentration (BCF): 2 Sédiment aquatique

12.4 Mobilité dans le Sol:	Aucune information disponible.
Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement	
Diéthyl éther	Aucune information disponible.
12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:	Indisponible.
Diéthyl éther	Aucune information disponible.
12.6 Autres Effets Néfastes:	Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.
12.7 Informations supplémentaires:	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales:	Aucune information disponible.
Méthodes d'élimination:	Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1 Numéro ONU:	UN 1155
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	ÉTHER DIÉTHYLIQUE
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	3
Étiquettes:	3
N° de danger (ADR):	33
Code de restriction en tunnel:	(D/E)
14.4 Groupe d'Emballage:	I
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non déterminé.

RID

14.1 Numéro ONU:	UN 1155
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies	ÉTHER DIÉTHYLIQUE
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	3
Étiquettes:	3
14.4 Groupe d'Emballage:	I
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non déterminé.

IMDG

14.1 Numéro ONU:	UN 1155
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	DIETHYL ETHER
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	3
Étiquettes:	3
N° d'urgence:	F-E, S-D
14.4 Groupe d'Emballage:	I
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non déterminé.

IATA

14.1 Numéro ONU:	UN 1155
14.2 Nom de transport complet:	Diethyl ether
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport:	
Classe:	3
Étiquettes:	3
14.4 Groupe d'Emballage:	I
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non déterminé.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement (CE) nº 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: aucune

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: aucune

Règlement (CE) no 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements: aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Diéthyl éther	60-29-7	100%

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.: aucune

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.: aucune

Directive 2012/18/EU (Seveso III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Diéthyl éther	60-29-7	100%

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants: aucune

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Diéthyl éther	60-29-7	100%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations de révision: Sans objet.

Références

PBT	PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.
vPvB	vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Principales références de la littérature et sources de données: Les sources d'informations utilisées pour l'élaboration de la présente fiche de données de sécurité contiennent un ou plusieurs parmi les résultats suivants, provenant d'études toxicologiques effectuées en interne ou par les fournisseurs, de même que des informations provenant du Réseau de données toxicologiques (TOXNET), de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), de dossiers sur les substances, de monographies de l'IARC (CIRC), du programme national d'études toxicologiques des États-Unis, de l'agence pour l'enregistrement des substances toxiques et des maladies associées, d'autres fabricants élaborant des fiches de données de sécurité et le cas échéant, d'autres sources.

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.

H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Informations de formation: Aucune information disponible.

Date de Publication: 16.04.2020

FDS n°:

Avis de non-responsabilité: Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité (FDS) ont été préparées à la base de données jugées exactes à la date de cette FDS. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, AVANTOR PERFORMANCE MATERIALS ("AVANTOR") DECLINE EXPRESSEMENT TOUTE DECLARATION ET GARANTIE QUI SOIENT EN RAPPORT AVEC LES INFORMATIONS CI-INCLUSES, VISANT, SANS RESTRICTIONS, EXACTITUDE, EXHAUSTIVITE, ADAPTATION A UN USAGE OU UNE FIN, VALEUR MARCHANDE, NON-INFRACTION, PERFORMANCE, SECURITE, APTITUDE ET STABILITE. La FDS a été conçue comme guide pour le personnel dûment formé décrivant usage, gestion, stockage et élimination appropriés du produit auquel elle se rapporte, sans être pourtant exhaustive. Il est recommandé aux utilisateurs des produits d'Avantor de faire leurs propres tests et d'exercer leurs propres jugements afin de déterminer la sécurité, l'aptitude, l'usage, la gestion, le stockage et l'élimination convenables de chaque produit et de chaque produit conjugué en fonction de leurs propres fins et utilisations. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, AVANTOR DECLINE TOUTE RESPONSABILITE, ET L'ACQUISITEUR PAR LE FAIT D'UTILISER DES PRODUITS D'AVANTOR ACCEPTE QU'EN AUCUNE CIRCONSTANCE AVANTOR NE SERA TENU RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE PARTICULIER, INDIRECT, IMPREVU, PUNITIF OU CONSECUTIF, Y COMPRIS, SANS RESTRICTIONS, PERTE DE BENEFICES, ATTEINTE A LA REPUTATION, RAPPEL DE PRODUITS OU INTERRUPTION D'ACTIVITE.